

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2013
DELIBERATION N°2013-78

OBJET : Convention du groupement d'intérêt public « Université Numérique Francophone des Sciences, de la Santé et du Sport ».

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les modifications apportées à la convention du groupement d'intérêt public « Université Numérique Francophone des Sciences, de la Santé et du Sport » en application de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011.

Fait à Tours, le 7 novembre 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT